

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 92 (1989)

Artikel: Une famille ancestrale jurassienne : les Schaffter de la Montagne de Moutier

Autor: Gobat, Jean-Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une famille ancestrale jurassienne: les Schaffter de la Montagne de Moutier

par Jean-Philippe Gobat

Il m'incombe l'honneur de présenter la première communication au cercle généalogique que nous venons de fonder. L'honneur? Le redoutable privilège à moi conféré par le groupe constitutif, devrais-je dire. En effet, ce bref exposé, plus qu'un travail approfondi, se veut en quelque sorte un manifeste de nos activités futures.

Que je ne vous cache pas ma perplexité de départ. Ma communication porte, me semble-t-il, un beau titre. L'écrire fut facile, mais comment dire le nom de cette famille ancestrale jurassienne! Le prononcerai-je comme je l'entendis toujours, plus tôt, comme il est souvent écrit à la fin du 18^e siècle, soit *ch-a-f-t-r-e*? C'est pour la première fois à l'école de recrues que je l'entendis «Schafftère», sorti de la bouche d'un émigré de la famille en terre vaudoise. Puis je l'entendis également, comme à son origine probablement, «Schaffteur». Je sais que je vais m'emmêler les pinces; mais vous saurez que «Chaftré, Chaftrère ou Chafteur», c'est toujours bien de la même famille qu'il s'agit.

On ne me laissa que cinq minutes pour choisir le sujet de cet exposé inaugural. Le choix fait s'imposa à moi, face au désir que nous avons d'avoir un cercle généalogique étendu à tout le territoire de l'ancienne principauté épiscopale de Bâle. Le choix n'est donc pas innocent — il souhaite être une démonstration rapide de la réalité fondamentale des racines communes de nos familles.

Par ailleurs — on me l'a dit — le choix de cette famille-là est ambigu. Une famille ancestrale jurassienne, les Schaffter? Pourquoi un nom à l'aspect si allemand pour illustrer l'ancienneté des familles de cette terre romande? Certes, bien des familles ont des racines plus anciennes en cette terre jurassienne que les Schaffter — mais pourquoi la fidélité au nom des ancêtres devrait-elle être pénalisée? Les Schaffter n'avaient pas un nom qu'on pouvait aussi facilement romaniser que les Christ soleurois devenus Crétin (= Chrétien), les Schumacher transformés en Laissue, les Räss bellement écrits Rais. Cela doit-il nous faire oublier les quatre siècles et demi de résidence des Schaffter en cette contrée? Les deux adjectifs du titre sont justifiés: famille jurassienne, par les siècles (un siècle de plus comme sujets de Son Altesse que les Vuilleumier ou les Rais par exemple); famille ancestrale, car j'irai jusqu'à dire que le sang Schaffter coule dans les veines d'un grand nombre d'habitants de ce pays, dans nombre d'entre nous qui avons décidé la création de notre cercle généalogique.

L'ennui, pour le généalogiste, c'est que l'ancêtre commun n'est pas connu. On mentionne toujours comme tel Lorenz, Laurent Schaffter, et on oublie allègrement son frère Hans, mort très jeune je veux bien (environ 5 ans après l'arrivée certaine sur la Montagne de Moutier de 1544), ne laissant qu'un fils bébé — mais il se trouve que ce dernier est l'ancêtre direct en ligne mâle de tous les Schaffter bourgeois de Moutier actuellement habitant à Moutier. Alors qu'ils pensent être issus de Lorenz, le seul dont on parle. Ils en descendent, c'est vrai, mais par les innombrables mariages Schaffter-Schaffter. La généalogie permet, ou oblige, de rectifier certaines traditions familiales ou locales, parfois fort anciennes comme dans le cas présent. En effet, lors du procès de la commune de Moutier contre la famille Schaffter devant la cour d'appel impériale en 1813 (après les procès devant la cour de Porrentruy ou de Wetzlar de 1779-1798), le Mémoire des avocats parisiens ne mentionne que Lorenz Schaffter comme aïeul de la famille. Il est dit venant du Gessenay qui était alors, ne l'oublions pas, terre du comté de Gruyères, combourgeoise de Berne, mais annexée par Berne en 1555 seulement, et réformée en 1556. Ce serait donc en ce lieu du Pays d'Enhaut (Oberland) gruérien qu'il faudrait chercher des racines plus anciennes.

La réalité historique du Gessenay à l'époque permet aussi de se poser la question de l'appartenance confessionnelle des deux frères Schaffter. Étaient-ils des anabaptistes de la première vague (à ne pas confondre avec l'arrivée des mennonites fin 17^e-début 18^e siècle)? On n'en sait rien. Cependant cela expliquerait au départ (plus tard ils sont membres fidèles de la paroisse réformée) une certaine réticence des bourgeois de Moutier à les recevoir dans leur communauté, alors que les Heiche résidant sur la Basse Montagne sont bourgeois sans problème.

Si ce point confessionnel reste quelque peu en suspens, par contre il est évident que, dès le début de leur séjour en terre prévôtise, par rapport à la population locale, les Schaffter sont «des riches». Ils le sont manifestement, comme l'étaient d'ailleurs à l'époque et pour quelques générations encore la plupart des vacherons ou autres tenanciers des montagnes jurassiennes. La situation au 16^e siècle n'a rien à voir avec ce qu'elle sera au 18^e par exemple. La recherche généalogique nous apprend aussi à jauger les situations d'autrefois avec d'autres mesures que celles de notre temps. On voit cette richesse, toute relative je le rappelle, déjà par l'étendue des terres exploitées par la famille et sans cesse agrandies au fil des premières générations. Cela dès qu'en 1544 la Vacherie-Starck leur est donnée en fief, terre considérable dit le Mémoire de 1813, soit l'essentiel de la Haute Montagne de Moutier. A quoi s'ajouteront très vite La Combe, La Plaine Joux, Folpotat, Domont, Le Tronday, La Roche ès Corbets, etc. Toutes ces terres sont gérées au départ comme une terre commune à toute la famille. Cette famille formait d'ailleurs, pour ce qui concerne les Schaffter demeurés sur la Montagne de Moutier, une communauté distincte de celle de Moutier pour ce qui concerne les impôts, le service militaire, etc. — par un premier arbitrage du 4 mai 1556, d'autres successifs, jusqu'à celui du

17/24 septembre 1713 qui leur permet de se dire «de Moutier résidans sur la montagne» — mais ils le sont dans la mesure où ils possèdent des droits de terre sur la Montagne.

Après cette anticipation, revenons à nos deux frères Lorenz (mort vers 1574) et Hans (mort vers 1549), et à leurs fils, souches des trois lignes principales de la famille, soit Abraham et Hans, fils de Lorenz, et Hensele, fils de Hans.

Parlons d'abord de la famille issue de ce dernier, c'est la plus simple : ce sont les Schaffter «de Moutier résidans sur la Montagne», en La Combe, qui deviendront bourgeois de Moutier en 1817. Ce sont les Schaffter actuels de et à Moutier.

La ligne aînée de la famille, elle, est issue d'Abraham, fils de Lorenz, par son fils Loudy, mort en fin des années 1670. Ce dernier laissa deux fils : l'aîné Tours, d'où des Schaffter bourgeois de Roches au début du 18^e siècle et éteints en fin de ce même siècle ; et le cadet Daniel, souche des Schaffter bourgeois de Courtételle en 1721, des Schaffter bourgeois de Delémont vers 1756 et des Schaffter soleurois de Metzleren en 1758 — toutes familles encore existantes.

Venons-en enfin à Hans Schaffter, fils de Lorenz, mort vers 1633, qui, de son mariage avec Vuillemette Guempler (fille de Heiné Guempler de Perrefitte et d'Elisabeth veuve du premier Hans Schaffter et donc mère de son cousin Hensele — premier des nombreux mariages conclus entre membres de ce «clan») eut au moins cinq fils et cinq filles, mariées dans les familles Rougemont de Moutier, Gobat de Crémines, Girardin de Perrefitte et Cortat de Châtillon.

Citons ces cinq fils : Liénon, reçu habitant de Delémont en 1619 (où il réside depuis son mariage en 1597 avec Alison Melifert) qui ne laisse qu'une descendance féminine ; JehanOry qui quitte le pays ; Daniel (nous y reviendrons), Humbert, riche paysan qui transmet son héritage à ses gendres Romy de Sorvilier et Dedie de Corcelles ; et enfin Hansli (nous y reviendrons aussi).

Daniel, fils de Hans, se maria deux fois. De son premier mariage est issu Abraham, souche de tous les Schaffter de Soulce. Voici le partage de ses biens qu'il fait le 3 septembre 1674 à ses huit fils : à Jean-Perrin, Siffrid et Hans-Hory le bien du bas du village de Soulce, à Hanzo la vacherie du Droit, à Clauda la vacherie sur Mont-Dedos d'Undervelier, à Jean, Daniel et Pierra la vacherie ès Domont, plus des terres sur la Montagne de Moutier, sur la Montagne de la Chèvre et au Creux de la Géline.

Du second mariage de Daniel naissent les Schaffter dits de la Plaine Joux, qui s'éparpillèrent un peu partout et ne furent jamais admis comme «de Moutier résidans sur la Montagne». Ce qui fait qu'avec le régime bernois, ils furent attribués à diverses communes ; d'où un Schaffter de Moutier, mort sans postérité, de même des Schaffter de Roches qui fleurissent actuellement aux Etats-Unis, et trois frères attribués l'un à Corcelles, l'autre à Sornetan et le dernier à Tavannes — seule cette branche subsiste encore, sous l'orthographe «Schafter».

Mais nous n'avons pas encore fait le tour de la famille Schaffter ; il reste le cadet des petits-fils de Lorenz, Hansly, fils de Hans, qui meurt durant la peste de la guerre de Trente Ans. Des fils de son fils Lodvic ou Loudy descendent et des Schaffter embourgeoisés à Moutier en 1817, et la seule branche de la famille que la communauté de Moutier accepta comme bourgeois sous l'Ancien Régime. Et encore ne fut-ce qu'en 1777, en la personne de David, deuxième Schaffter à être maire bâtonnier de Moutier, le plus riche particulier de Moutier disent les actes d'époque de ce commerçant, marié à la fille du pasteur Exchaquet. Ces filles entrèrent dans les familles notables des Voumard de Courtelary, Morel de Corgémont et Moschard de Moutier, alors que son fils Emmanuel fut l'auteur, entre autres, des Schaffter bourgeois de Moutier et de Bienne en 1818, toujours florissants, ainsi que des Schaffter bourgeois de Saint-Gall en 1854, éteints au début de ce siècle.

Avez-vous remarqué, tout au long de cette énumération, tous les lieux où les Schaffter descendus de leur Haute Montagne de Moutier ont acquis droit de bourgeoisie au cours des siècles ? Et encore n'ai-je rien dit de leur résidence momentanée, au 17^e, au 18^e, tant sur la Montagne de Diesse, dans le Haut-Erguël, qu'à Bassecourt ou Porrentruy. Famille jurassienne, touchant toutes les régions (ou presque) de l'Ancien Evêché de Bâle, plus qu'aucune autre à ma connaissance. Car d'autres noms fort répandus, comme les Marchand, les Bourquin par exemple, désignent des familles qui souvent n'ont pas d'origine commune. Famille ancestrale, disais-je également. Je ne vais pas vous le démontrer ce soir. Mais ces Schaffter ont également eu des filles, des petites-filles qui ont porté le sang des deux frères Schaffter dans beaucoup de familles. Faites un travail sérieux de recherche d'ascendance... et vous verrez bien. La première aïeule née Schaffter de mes enfants vivait autour des années 1800 — mais le père des deux frères Schaffter de l'an 1544 n'est pas moins que 41 fois le lointain aïeul de mes enfants ; par 41 chemins différents, on aboutit à lui, à ma connaissance actuelle. Je vous souhaite de faire des découvertes semblables. Notre cercle généalogique sera là pour nous y aider.

Jean-Philippe Gobat